

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 21 janvier 2015, à 18h30, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Delano Guérin, conseiller	district # 4
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ABSENT :

M. Marc Richard, conseiller	district # 5
-----------------------------	--------------

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18h30, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4320-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Madame Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.A. Mont Lac-Vert - Conseil d'administration
 - 4.B. Mont Lac-Vert - Listes des comptes
 - 4.C. Demande de droit de passage - Lot 4 684 009
 - 4.D. Libération de la retenue - Projet rang Caron et route 169
 - 4.E. Modification de la résolution 4202-2014
 - 4.F. Stationnement du pont du bac - Signalisation
 - 4.G. MRC - Addenda no 1 dans le cadre de la PNR III 2014-2019
 - 4.H. Demande de commandite - Vin d'honneur soirée VIP Mont Lac-Vert
 - 4.I. TECQ - Plan d'intervention 2015-2018
5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

4. RÉSOLUTIONS

4.A. MONT LAC-VERT - CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE le 31 mai 2015 le contrat de gestion du centre récréotouristique du Mont Lac-Vert prendra fin;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juin 2015 un organisme sans but lucratif devra prendre la relève et faire la gestion de ce centre récréatif; et avec un nouveau mandat accru et des objectifs de développement diversifiés;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel organisme aura un nouveau mandat de gestion et des objectifs accrus dont l'application du plan stratégique développé, en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel organisme devra évaluer la possibilité d'offrir des activités sur une base annuelle et sur l'ensemble du contre fort des Laurentides;

4321-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De créer un organisme sans but lucratif pour administrer le Mont Lac-Vert. Cet organisme prendra la relève de la coopérative de solidarité du Mont Lac-Vert le 1^{er} juin 2015. Cet organisme devra signer une entente de gestion avec la Municipalité d'Hébertville. Son conseil d'administration sera formé de cinq (5) membres dont deux seront nommés par le Conseil municipal et les trois (3) autres sièges seront occupés par les personnes qui ont un intérêt à son développement. Le Conseil municipal nomme Madame Kathy Fortin et le conseiller, Monsieur Marc Richard à titre de représentant de la Municipalité.

4.B. MONT LAC-VERT - LISTE DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

4322-2015

D'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme totalisant 176 126,84 \$.

4.C. DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE - LOT 4 684 009

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède le lot 4 684 009, qui est une terre à bois;

CONSIDÉRANT la demande de propriétaires de terres à bois qui désirent obtenir un droit de passage sur le lot appartenant à la Municipalité, et ce, afin d'éviter de circuler dans le sentier de motoneige;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de bois à couper afin de permettre le passage sur le lot en question;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des motoneigistes il est préférable que le sentier soit libre de toute circulation autre;

4323-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser un droit de passage au propriétaire du lot 4 683 956, et ce, sur la partie nord-est du lot 4 684 009 et

sur une distance de 300 mètres. Ce droit de passage est accordé pour une durée de 3 mois, soit février, mars et avril 2015, et ne sera pas notarié.

4.D. LIBÉRATION DE LA RETENUE - PROJET RANG CARON ET ROUTE 169

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie BPR qui mentionne d'accepter le certificat d'acceptation définitive des ouvrages;

4324-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général à signer le certificat d'acceptation définitive des ouvrages et de libérer la retenue de 2 374,65 \$ taxes incluses à l'entrepreneur Excavation R & R inc.

4.E. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 4202-2014

CONSIDÉRANT QU'une erreur a été effectuée lors de la l'inscription du montant entre la soumission et la résolution;

CONSIDÉRANT QUE la somme inscrite aurait dû indiquer que les taxes étaient en plus et non incluses dans le prix;

4325-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la modification de la résolution pour qu'elle reflète le juste prix soit 1229,18 \$ plus taxes.

4.F. STATIONNEMENT DU PONT DU BAC - SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE les pêcheurs sur glace ont entrepris de stationner leur véhicule le long des avant-ponts du bac

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics ne peuvent déblayer la neige qui s'accumule lorsque des véhicules sont stationnés le long des avant-ponts du bac;

CONSIDÉRANT des raisons d'efficacité et de sécurité;

4326-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de pancartes d'interdiction de stationner au montant de 520 \$ plus les taxes. De permettre l'installation de ces pancartes aux avant-ponts du bac afin d'assurer le dégagement de la neige.

4.G. MRC - ADDENDA NO 1 DANS LE CADRE LE LA PNR III 2014-2019

CONSIDÉRANT QUE le pacte fiscal transitoire signé entre le gouvernement du Québec et les municipalités du Québec, le 5 novembre 2014, vient modifier l'entente intervenue avec le gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2019;

CONSIDÉRANT QUE la mise en application de cette politique vise un partenariat avec la MRC et les municipalités concernées par la ruralité et que ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une entente de mise en œuvre initialement prévue pour 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la mise en application de ce pacte transitoire oblige la MRC à modifier le tableau de partage de l'enveloppe initialement prévue pour 5 ans pour un délai de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'engage à rendre disponible pour la municipalité un montant de 60 841,48 \$ pour les années 2014 et 2015;

4327-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Madame la Mairesse et le directeur général à signer cet addenda au nom de la municipalité d'Hébertville.

**4.H. DEMANDE DE COMMANDITE - VIN D'HONNEUR SOIRÉE
VIP MONT LAC-VERT**

4328-2015

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer un montant de 150 \$ pour la soirée vin d'honneur VIP au Mont Lac-Vert qui aura lieu le 30 janvier.

4.I. TECQ - PLAN D'INTERVENTION 2015-2018

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 18h45.

MME DORIS LAVOIE
Mairesse d'Hébertville

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général et secrétaire-trésorier